



N  cartable


## ATTRIBUTION PULMONAIRE

Approuv  par :   
Direction m dicale - don d'organes

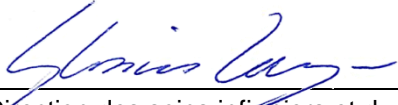
Date : 2026-04-10

Approuv  par :   
Direction m dicale - transplantation d'organes

Date : 2026-04-10

Approuv  par :   
Direction de la qualit , de la conformit ,  
de la performance, de l' thique et de la recherche

Date : 2026-03-26

Approuv  par :   
Direction des soins infirmiers et du soutien  
aux  tablissements

Date : 2026-04-09

---

Table des matières

1	But.....	3
2	Portée et responsabilité .....	3
3	Renvoi .....	3
4	Formulaires / documents requis.....	3
5	Matériel requis .....	3
6	Procédé .....	4
7	Références.....	6
8	Liste des modifications .....	6
9	Rédaction / Révision .....	7
10	Annexe .....	7

## 1 BUT

D crire les r gles   suivre concernant l'attribution pulmonaire.

## 2 PORT E ET RESPONSABILIT 

Toutes les attributions de poumons

Direction des soins infirmiers et du soutien aux  tablissements (DSI-SE)

Direction m dicale

Programme de transplantation

## 3 RENVOI

ATT-PON-100 Attribution des organes

## 4 FORMULAIRES / DOCUMENTS REQUIS

ATT-GUI-003 Crit res d'exclusion sp cifiques relatifs au donneur potentiel

## 5 MAT RIEL REQUIS

Syst me d'information en don d'organes (SIDO)

- Base de donn es donneurs-receveurs (BDDR)

- Progiciel iTransplant (iTx)

Registre canadien de transplantation (RCT) de la Soci t  canadienne du sang (SCS)

---

## 6 PROCÉDÉ

### 6.1 Attribution et considérations associées

#### 6.1.1 Attribution générale

6.1.1.1 En plus des spécificités de la présente procédure, toutes les attributions et les offres de poumons doivent être effectuées selon la procédure ATT-PON-100 *Attribution des organes*.

#### 6.1.2 Considérations relatives à la compatibilité sanguine

6.1.2.1 Attribuer aux personnes en attente de statut « urgence pulmonaire » en respectant la compatibilité ABO.

6.1.2.2 Attribuer aux personnes en attente de statut 2 de groupe sanguin identique.

6.1.2.2.1 S'il n'y a aucune personne en attente de groupe sanguin identique ou que les poumons ont été déclinés pour toutes ces personnes, offrir aux personnes en attente de groupes sanguins compatibles.

#### 6.1.3 Considérations relatives au résultat de compatibilité croisée

6.1.3.1 La décision d'accepter les poumons selon le résultat de compatibilité croisée virtuelle appartient au programme de transplantation.

6.1.3.1.1 Mentionner au programme de transplantation la présence de spécificité(s) contre le donneur potentiel, le cas échéant.

6.1.3.2 Une épreuve de compatibilité croisée par cytométrie en flux (*cross-match flow*) peut être demandée par le programme de transplantation pour toute personne en attente qui présente des particularités immunologiques.

#### 6.1.4 Donneur potentiel cœur-poumons

6.1.4.1 Lorsque les poumons d'un donneur potentiel sont considérés pour une personne en attente de la liste pulmonaire du Québec et une personne en attente du bloc cœur-poumons, les équipes de transplantation concernées doivent communiquer ensemble afin de confirmer l'attribution.

#### 6.1.5 Considérations relatives à l'attribution

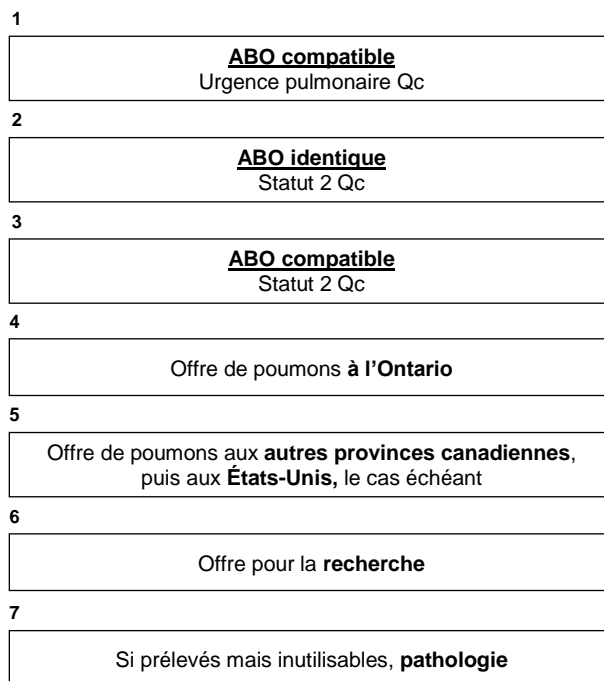
6.1.5.1 Attribuer selon le statut clinique du plus urgent au moins urgent (urgence pulmonaire et statut 2).

6.1.5.1.1 Les personnes en attente inscrites sur la liste « urgence pulmonaire » sont classées selon leur date et heure d'accès à la liste, de la plus ancienne à la plus récente.

6.1.5.1.2 Les personnes en attente de statut 2 sont classées selon leur date et heure d'inscription initiale, de la plus ancienne à la plus récente.

- 6.1.6 Séquence d'attribution
  - 6.1.6.1 Urgence pulmonaire Québec
  - 6.1.6.2 Statut 2 Québec
  - 6.1.6.3 Offre à l'extérieur du Québec
    - 6.1.6.3.1 Si les poumons ne sont pas acceptés ou qu'un poumon simple est disponible, offrir à l'Ontario, puis aux autres provinces canadiennes et aux États-Unis, le cas échéant.
  - 6.1.6.4 Recherche
    - 6.1.6.4.1 Si les poumons n'ont pas été acceptés pour la transplantation, ils peuvent être offerts aux programmes de recherche autorisés par Transplant Québec, advenant un consentement en ce sens.
  - 6.1.6.5 Pathologie
    - 6.1.6.5.1 Si les poumons ont été prélevés mais s'avèrent inutilisables, les acheminer en pathologie pour disposition.
- 6.1.7 Offre provenant de l'extérieur du Québec
  - 6.1.7.1 Offrir selon les conditions relatives décrites au guide ATT-GUI-003 *Critères d'exclusion spécifiques relatifs au donneur potentiel*.
  - 6.1.7.2 Attribuer selon la présente procédure.

## 6.2 Algorithme d'attribution pulmonaire



## 7 RÉFÉRENCES

Sous-comité de transplantation thoracique de Transplant Québec.

## 8 LISTE DES MODIFICATIONS

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
2026-04-29	9	6.1.3.2	Ajout afin de préciser la conduite à tenir en lien avec les cytométries en flux.	S/O
		6.1.5.1.2	Déplacé et reformulé pour respecter la séquence d'attribution et utiliser la même syntaxe que l'urgence pulmonaire.	ATT-PON-103, 6.1.6.2
		6.1.6.1	Ajout afin d'apporter plus de précision.	ATT-PON-103, 6.1.7.1
		6.1.6.2	Ajout afin de refléter la séquence complète de l'attribution.	S/O
		6.1.6.4.1	Reformulation car l'offre pour la recherche est généralement effectuée avant le prélèvement de l'organe.	ATT-PON-103, 6.1.7.3.1
		6.1.7.1	Ajout afin de préciser que le guide ATT-GUI-003 s'applique aussi pour les offres provenant de l'extérieur.	S/O
		6.1.7.2	Reformulé afin d'éliminer les éléments répétitifs et superflus.	ATT-PON-103, 6.1.8.1
			Retrait car n'ajoute pas de précision à la PON. Décision qui revient au programme de transplantation et non au CCC qui applique la PON.	ATT-PON-103, 6.1.4 et 6.1.4.1
			Retrait car couvert par l'ajout « heure » au point 6.1.5.1.1 qui vient couvrir ce point.	ATT-PON-103, 6.1.6.3.1
			Retrait car n'apporte rien de plus à la séquence d'attribution.	ATT-PON-103, 6.1.7.1.1
			Retrait des encadrés de droite car déjà précisé dans les points plus haut.	ATT-PON-103, 6.2

## 9 RÉDACTION / RÉVISION

- Révision par :
- Dr Prosanto Chaudhury**  
Directeur médical - transplantation d'organes de Transplant Québec
  - Dr Matthew Weiss**  
Directeur médical - don d'organes de Transplant Québec
  - Sylvain Lavigne**  
Directeur des soins infirmiers et du soutien aux établissements
  - Michèle Ouellet**  
Directrice de la qualité, de la conformité, de la performance, de l'éthique et de la recherche
  - Marie-Ève Lalonde**  
Cheffe des services cliniques (par intérim)
  - Maxime Boucher**  
Conseiller cadre aux soins infirmiers et au développement hospitalier
  - Anne-Julie Dumont**  
Conseillère cadre à la qualité (par intérim)
  - Audrée Grenier-Roy**  
Conseillère aux activités cliniques et à la formation

## 10 ANNEXE

S/O